RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE DE MESURES ACOUSTIQUES

Schwabwiller

Juillet 2026

Lithium de France partage avec l'Alsace du Nord son ambition de développer la production d'une chaleur décarbonée, locale et continue à destination des agriculteurs, des entreprises et des habitants du territoire, ainsi que la production de lithium géothermal destiné à la fabrication de batteries électriques. Nous réalisons à Schwabwiller, commune de Betschdorf, deux puits géothermiques. Ces travaux interviennent dans le cadre de deux Permis Exclusifs de Recherches (PER) «Les Sources» et «Les Sources Alcalines» octroyés à Lithium de France.

Conformément à l'Arrêté préfectoral du 16 mai 2025 portant autorisation environnementale pour l'ouverture des travaux de forages en cours à Schwabwiller, Lithium de France a missionné le bureau d'études ORFEA Acoustique pour réaliser des mesures de niveaux sonores dans l'environnement du site.

Une seconde campagne de mesures a été réalisée de jour (7h-22h) et de nuit (22h-7h) les 3 et 4 juin 2026, en limite de site et à proximité des habitations les plus proches, à la suite du démarrage des opérations de forage du second puits le 14 avril 2026.

Les résultats montrent qu'aucun dépassement des seuils réglementaires n'a été constaté en limite de propriété du site durant la journée.

Seul un dépassement a été observé au point Ouest en limite de propriété du site durant la nuit (voir carte).

Les mesures réalisées au niveau des habitations les plus proches (points A, B et C, voir carte) confirment l'absence de dépassement des seuils réglementaires d'émergence, de jour comme de nuit.

Localisation des points de mesure et résultats des mesures (3-4/06/2026)



Mesures acoustiques (03-04/06/2026)

Résultats en limite de propriété de site, de jour

JOUR 7h-22h	Bruit ambiant en dB(A)	Seuil réglementaire en dB(A)	Dépassement
Ouest	63,5	70,0	NON
Nord	52,0		NON
Est	46,0		NON

Résultats à proximité des habitations les plus proches, de jour

JOUR 7h-22h	Bruit ambiant en dB(A)	Bruit résiduel en dB(A)	Emergence en dB(A)	Seuil réglementaire en dB(A)	Dépassement
Point A	40,5	38,5	2,0	6,0	NON
Point B	41,0	42,0	0,0		NON
Point C	45,5	-	-		NON

Résultats en limite de propriété de site, de nuit

NUIT 22h-7h	Bruit ambiant en dB(A)	Seuil réglementaire en dB(A)	Dépassement
Ouest	62,5	60,0	OUI
Nord	54,0		NON
Est	40,5		NON

Résultats à proximité des habitations les plus proches, de nuit

NUIT 22h-7h	Bruit ambiant en dB(A)	Bruit résiduel en dB(A)	Emergence en dB(A)	Seuil réglementaire en dB(A)	Dépassement
Point A	35,5	33,5	2,0	4,0	NON
Point B	35,0	27,0	8,0		NON bruit ambiant ≤ 35,0 dB(A)
Point C	37,0	-	-		NON

Définitions

Bruit ambiant : bruit de l'environnement incluant le bruit du site en activité, objet de l'étude, que l'on nomme le bruit particulier.

Bruit résiduel : bruit de l'environnement en l'absence du bruit particulier, c'est à dire avec l'installation à l'arrêt.

Émergence : différence entre le bruit ambiant et le bruit résiduel. Elle représente le bruit ajouté par l'activité.

Seuil réglementaire : indique l'émergence maximale autorisée.

Ces valeurs sont exprimées en **dB(A)**.

Lithium de France
chaleur & lithium géothermal